

Bonjour,

Dans l'attente des décisions de la Commission Européenne prévues cette semaine concernant les ATO, le règlement AIRCREW n'en reste pas moins applicable pour ce qui concerne au moins la formation.

La Commission Formation de la FFA continue son travail afin de proposer aux instructeurs tous les documents en lien avec leurs tâches de formation sur le terrain.

A ce titre vous trouverez en téléchargement [ici](#) la dernière version du mémento de progression PPL. Cette dernière version fait l'objet d'une pagination permettant une utilisation en face à face pour chaque leçon.

Afin de faciliter le travail du FI et aider l'élève à bien se situer dans sa progression, elle intègre désormais une indexation des éléments des compétences en étude.

Cette version va faire l'objet d'une diffusion fédérale, et ce, à la demande de certains clubs et comités régionaux.

L'ENAC, qui a permis à la FFA la mise en place des formations CBT PPL et LAPL, et qui désormais forme ses élèves instructeurs dans ce cadre CBT, vient de publier la dernière version du guide de l'instructeur VFR que vous pouvez télécharger [ici](#).

Vous trouverez également, en téléchargement [ici](#), un tableau des privilèges des FI (restreints, non CPL théorique,...) validé par la DSAC.

Comme vous le savez, la formation théorique en e-learning FFA/IA J Mermoz est désormais opérationnelle. On peut y souscrire au travers du site FFA.

Outre le fait qu'il s'agit d'un e-learning réalisé par un ATO (Mermoz) approuvé en tant que tel, les premiers commentaires montrent qu'il y a là l'outil de formation au théorique qui répond aux besoins des clubs et des instructeurs.

Dans la mesure où des évolutions réglementaires sont attendues dans les prochains jours, la mise à jour de la clé FI, initialement prévue fin Juin, se fera ultérieurement.

Vos questions ? Vos remarques ? Contactez-nous sur ato@ff-aero.fr

Bons vols !

La Commission Formation FFA.

LES DOCUMENTS DE CETTE NEWSLETTER:

- ✦ [Le Mémento de progression PPL](#) (2,5 Mo)
- ✦ [Le Guide de l'instructeur VFR](#) (11,4 Mo)
- ✦ [Le tableau des privilèges des FI](#) (0,3 Mo)